



PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE 2016-2020
SYNTHÈSE



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

OCCITANIE
2016 - 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

➤ INTRODUCTION

Le mot du Direccte	4
Rôle et missions du CROCT	5

➤ LE PLAN SANTÉ TRAVAIL 2016-2020 ET LES ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE COCT

6

➤ L'ÉLABORATION ET LE PILOTAGE DU PRST 3 EN OCCITANIE

Les principes du PRST 3 en Occitanie	8
La méthode de travail mise en œuvre	9
Les acteurs du PRST 3	10
La communication sur le PRST 3	11

➤ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le contexte démographique	12
Le contexte socio-économique	12
Le diagnostic santé et sécurité au travail	13

➤ LES ACTIONS DU PRST 3 OCCITANIE

Synoptique général	14
--------------------------	----

Le mot du **DIRECCTE**



**Christophe
LEROUGE**

Directeur régional

**DIRECCTE
OCCITANIE**

**Un défi
pour répondre
collectivement
aux enjeux de
santé au travail
en Occitanie**

Le Plan Régional Santé au Travail 3 Occitanie est aussi le premier Plan Régional de notre nouvelle grande région. C'est en effet dans ce contexte de fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées que la construction du PRST 3 a démarré. C'est à la fois une grande chance de pouvoir bénéficier des dynamiques existantes sur les deux anciennes régions pour mutualiser nos efforts et proposer des actions innovantes ; mais c'est également un défi pour organiser les travaux à l'échelle de l'Occitanie, répondre aux enjeux de santé au travail, d'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie au travail des salariés d'Occitanie, gage de la performance des entreprises du territoire.

Le PRST3 Occitanie doit être à la hauteur de nos ambitions collectives, partenaires sociaux, acteurs institutionnels, entreprises et salariés afin de :

- mettre en synergie les acteurs pour favoriser la coordination et s'assurer que chaque action déclinée au sein du plan permettra de faire un pas supplémentaire en matière de santé au travail, de façon réaliste et concrète ;
- favoriser la prévention primaire et rompre avec la culture de réparation ;
- s'appuyer sur des démarches et pratiques qui portent leurs fruits dans les entreprises et c'est dans ce sens que la qualité de vie au travail aura une place privilégiée au sein du PRST ;
- placer la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail au cœur du dialogue social, ce que souhaite favoriser la récente mise en place du CROCT, le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.

Le PRST3 Occitanie doit répondre à l'ensemble de ces enjeux et la dynamique engagée pendant sa construction nous montre que nous sommes sur la bonne voie. En cela nous sommes allés plus loin que le cadre fixé par le Plan National en associant par exemple dans le comité des partenaires institutionnels, les deux associations des services de santé au travail. Nous avons également devancé la sortie du décret concernant le CROCT par des rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux et l'installation d'un comité ad hoc préfigurant la nouvelle instance régionale.

Il s'agit maintenant de développer cette dynamique à travers la mise en œuvre des actions pour les quatre années à venir. Pour cela la Direccte sera vigilante pour garantir une cohérence avec les politiques publiques en faveur de la santé, les programmes opérationnels de nos partenaires, ainsi que les priorités de l'Inspection du Travail, et une attention particulière sera portée à l'évaluation des travaux mis en œuvre.

Le PRST3 d'Occitanie est lancé, à nous tous de le faire vivre au service d'une meilleure santé au travail !





LE CROCT

Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail

► Le CROCT, mode d'emploi

Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de travail est défini par l'article L 4641-4 et précisé par le décret n°2016-1834 du 22 décembre 2016.

Art. R. 4641-15 : « Placé auprès du préfet de région, le CROCT participe à l'élaboration des orientations de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail au plan régional. Un groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail est constitué en son sein. Il exerce une fonction d'orientation dans le domaine de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail. »

► Composition du CROCT :

- Présidé par le Préfet de région ou son représentant ;
- Animé par le Direccte ou son représentant ;
- Composé de 4 collèges :
 - Représentants des administrations régionales de l'Etat ;
 - Représentants, en nombre égal, des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national ;
 - Les organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;
 - Des personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral : experts scientifiques, techniques, en matière de santé au travail et représentants d'associations de victimes de risques professionnels et d'organisations de professionnels de la prévention.

► Composition du groupe permanent régional d'orientation :

- Présidé par le Direccte représentant le Préfet de région ;
- 2 vice-présidents, un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentants des employeurs ;
- Présence du collègue des représentants des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et d'un représentant de la Carsat.

Le mot des Vice-présidents du groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail



Clothilde OLLIER

CGT

Santé au travail, mais de quoi parlons-nous ?

Nous sommes notre travail. Bien souvent à la question « que fais-tu dans la vie ? » nous parlons de notre emploi salarié. Avoir le sentiment de faire un travail de qualité, être fier de son travail, est essentiel. Lorsque ce travail se dégrade physiquement ou mentalement c'est bien la totalité de la personne qui est remise en question. C'est pourquoi les syndicats de salariés sont à nos côtés pour améliorer nos conditions de travail. Ce sont bien nous les salariés qui sommes créateurs de richesse.

Le meilleur expert du travail c'est le salarié lui-même. C'est pourquoi nous aurons à cœur de nous appuyer sur le travail réel dans les entreprises afin de comprendre au mieux comment améliorer les conditions de réalisation de notre travail. Le travail devrait être un facteur d'émancipation. La santé des salariés, des ouvriers, n'est pas une variable d'ajustement possible, prenons nos affaires en main, soyons fiers de notre travail !



Frédéric BENOIST

U2P

La santé et la sécurité au travail : un enjeu majeur pour les entreprises

La question de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, bien qu'ancienne et malgré de nombreux progrès, reste une question d'actualité, au cœur des réflexions des entreprises.

Dans un contexte économique complexe, les entreprises de notre région doivent relever le défi de maintenir leurs performances tout en améliorant les conditions de travail. C'est dans ce cadre que doivent être construites nos orientations, en portant également un regard particulier en direction des plus petites entreprises, 1^{er} maillon de notre économie régionale.





LE PLAN SANTÉ TRAVAIL

2016-2020 et les orientations définies par le COCT

Le PST a été élaboré sur un mode participatif et consensuel à partir d'un diagnostic partagé de la situation française en matière de santé au travail. Le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) a eu une place centrale dans ce dispositif en définissant les grandes orientations du PST3.

Le COCT est placé auprès du ministre chargé du travail. Prévu à l'art. L. 4641-1 du

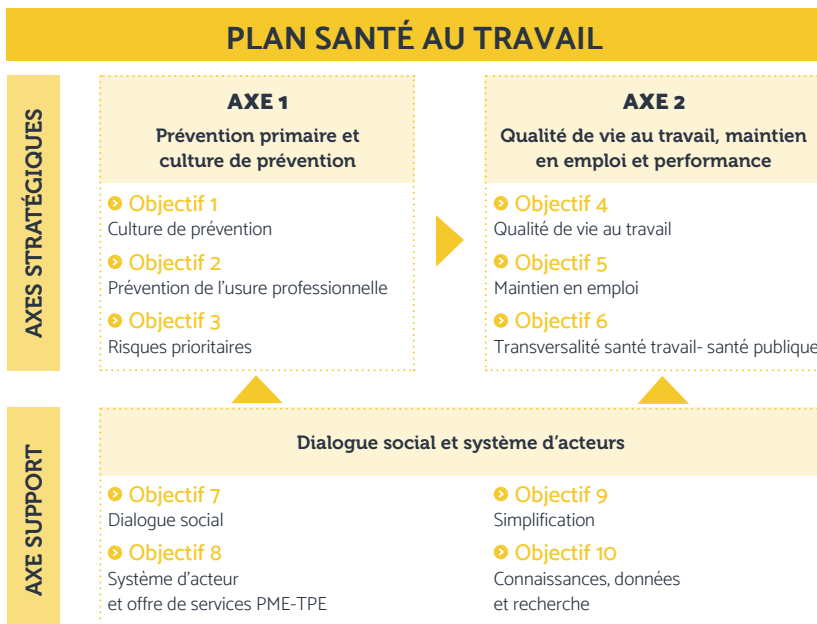
code du travail, il participe à l'élaboration des orientations stratégiques des politiques publiques nationales. Il contribue à la définition de la position française sur les questions stratégiques au niveau européen et international. Il est consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires concernant cette matière et participe à la coordination des acteurs intervenant dans ces domaines.

Les 7 orientations définies par les partenaires sociaux au sein du COCT :

- 1 Orientation stratégique fondamentale : **faire de la prévention primaire une priorité.**
- 2 **Prévenir la désinsertion professionnelle** des personnes confrontées à une restriction d'aptitude pour raison de santé en vue de favoriser leur maintien dans la dynamique du travail.
- 3 **Faire de la qualité de vie au travail un objet stratégique** et en favoriser sa mise en œuvre.
- 4 **Simplifier, pour une plus grande efficacité des règles de prévention** et les rendre accessibles aux employeurs, aux salariés, à leurs représentants.
- 5 **Prioriser certains risques :**
 - a. Les risques professionnels récurrents : les chutes de hauteur et de plain-pied, l'exposition aux CMR, les risques psychosociaux.
 - b. Les risques professionnels émergents : l'exposition aux produits nano-technologiques.
 - c. Les risques multifactoriels dont les pratiques addictives au travail et les maladies cardio-vasculaires au travail.
- 6 **Rassembler et mettre en perspectives les données de santé au travail.**
- 7 **Structurer en système d'acteurs :** améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs de la santé au travail.



De ces orientations, 3 axes déclinés en 10 objectifs ont été définis pour structurer le troisième Plan Santé au Travail :



Ce troisième Plan Santé au Travail traduit l'ambition d'un renouvellement profond de la politique de santé au travail partagée entre l'État, les partenaires sociaux et les acteurs de la prévention.

► **tant sur l'approche proposée :**

- la priorité donnée à la prévention primaire ;
- une approche résolument positive du travail comme facteur de santé à travers notamment la place donnée à la qualité de vie au travail au sein du PST ;
- le souci d'appropriation des enjeux de santé par les entreprises et les salariés.

► **que sur la méthode de travail :**

- la volonté de promouvoir un PST3 plus stratégique et opérationnel autour de priorités resserrées ;
- le dialogue social comme levier efficace au service d'une méthode d'élaboration innovante : avec le COCT et les CROCT en région, il est souligné la place inédite des partenaires sociaux dans la définition et la mise en œuvre des orientations du PST puis des PRST ;
- des modalités d'animation et de suivi renforcées ;
- le déploiement en territoire au cœur de la mise en œuvre du PST.



► **Sur les 52 actions retenues au sein du PST3 :**

- 22 relèvent exclusivement du niveau national,
- 18 doivent être déclinées dans chaque région, les autres étant facultatives.

A cela peut s'ajouter des actions libres au choix des régions, selon les éléments locaux d'état des lieux.

*La place inédite
des partenaires
sociaux*



L'élaboration et le pilotage du PRST 3 EN OCCITANIE

Les principes du PRST 3 en Occitanie

Partenarial

Innovant

Réaliste

Cohérent

En cohérence avec les orientations du COCT, le Plan Régional Santé au Travail d'Occitanie a été construit à partir des principes suivants :

➤ **Construire des actions basées sur un travail de coopération et de partenariat :**

- L'implication des partenaires sociaux au sein du CROCT,
- La mobilisation de tous les partenaires acteurs de la prévention, notamment les services de santé au travail, mais également des entreprises, des chambres consulaires, des branches professionnelles, des universités, etc.
- La participation du système de l'Inspection du Travail.

➤ **Favoriser des actions innovantes**, aller ensemble plus loin par rapport à ce qui a déjà été fait de façon isolée par chaque organisation ou partenaire ;

➤ **Proposer des actions réalistes et opérationnelles** en tenant compte des ressources et moyens disponibles ;

➤ **Articuler les priorités d'actions avec celles des autres plans publics**, le Plan Régional Santé Environnement 3 et le Plan Ecophyto 2 notamment, ainsi que les programmes des partenaires institutionnels. Cette articulation permet d'assurer une cohérence entre santé au travail et santé publique.

Au total, ce sont 21 actions qui ont été retenues au sein du PRST 3 Occitanie.

➤ LES DATES CLÉS

Décembre 2015

Adoption du PST sous la présidence de Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la formation Professionnelle et du dialogue Social

Janvier 2016

Mise en place d'un comité restreint en Occitanie

Janvier 2016 à Octobre 2016

Rencontres bilatérales entre la Direccte et les partenaires sociaux pour identifier les priorités du PRST 3 et construire les actions

Octobre 2016

21 actions régionales retenues.

Mise en place d'un groupe de travail pour chacune des actions et réunion des pilotes d'action afin de partager la méthode de travail

Novembre 2016

Mise en place du comité ad hoc préfigurant le futur CROCT

2 Mars 2017

Installation du CROCT suite à l'arrêté préfectoral du 23 février 2017.

31 mars et 12 avril 2017

Validation du PRST 3 par le CROCT

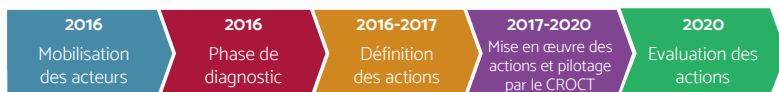
27 juin 2017

Organisation d'un colloque régional pour présenter et diffuser le PRST 3



La méthode de travail mise en œuvre

Les acteurs du PRST 3 ont défini une méthode de travail en plusieurs étapes favorisant la mobilisation des acteurs, le passage par un diagnostic partagé permettant de construire collectivement les actions les plus pertinentes. Le processus de travail est précisé dans le schéma suivant.



*Diagnostic
partagé
Pilotage
Évaluation*

Sur la phase de diagnostic, la spécificité du PRST 3 en Occitanie

En complément d'un diagnostic régional réalisé courant 2017 et permettant d'agréger les données de santé au travail issues des deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, il a été souhaité que chaque groupe de travail identifie ses axes de travail à partir d'un diagnostic ciblé, partagé par les contributeurs. Ce travail de diagnostic a permis aux contributeurs de mieux se connaître et d'installer une dynamique de groupe qui profitera à l'action sur toute la durée du PRST 3.

Pilotage du PRST 3, la place centrale des partenaires sociaux

Une place centrale est donnée aux partenaires sociaux dans le pilotage du PRST 3, avec l'appui de la Direccte et des partenaires institutionnels de la prévention. Le CROCT, à travers le groupe permanent, fera des points d'étape sur les actions permettant un suivi régulier de l'avancement des travaux et de leur cohérence avec les objectifs fixés.

Sur la phase d'évaluation, une approche combinant qualitatif et quantitatif

Chaque action déclinée au sein du PRST 3 fera l'objet d'une évaluation permettant ainsi un réajustement s'il s'avère nécessaire et de s'assurer en fin de Plan de l'efficacité de l'ensemble du dispositif.



Les acteurs du PRST 3

Basé sur le partenariat et la cohérence, le PRST 3, tant dans sa phase de construction que dans sa phase de mise en œuvre, mobilise de nombreux acteurs, garantissant pertinence et complémentarité des actions. **Car la santé au travail est résolument l'affaire de tous !**

LE CROCT

sous la présidence du Préfet de région ou de son représentant

Collège des administrations régionales de l'Etat :

Directe, ARS, DREAL

Collège des partenaires sociaux :

- CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC

- MEDEF, CPME, U2P, FNSEA et CNMCCA

Collège des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention :

Le représentant des Carsat, Aract Occitanie, Médecin du travail coordonnateur régional de la santé sécurité au travail de la MSA, OPPBTP

Collège des personnalités qualifiées :

- 8 personnes physiques dont :
 - 4 personnes physiques qualifiées de par leur expertise,
 - 2 personnes qualifiées désignées, l'une par UDES et l'autre par l'UNAPL,
 - 2 personnes physiques qualifiées désignées par le collège des organisations syndicales.
- 2 représentants de personnes morales :
 - Une personne représentant la FNATH,
 - Une personne représentant le groupement des infirmier(e)s du travail, le GIT.

LE GROUPE PERMANENT RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

sous la présidence du Préfet de région ou de son représentant et animé par le Directe ou son représentant

• Le collège des partenaires sociaux du CROCT :

Représentants des employeurs

- **MEDEF** : Titulaires : Daniel IMBERT, Michel VIGIER, Delphine BALERDI (URHP), Jean-François LABAQUERE (UIMM). Suppléants : Bernard DJIANE, Jean-Michel MEGE, Didier BONNIN (SINO), Laurent RAMON (URHP).
- **CPME** : Titulaires : Lucien BANOS, Patrick REILHAN. Suppléants : Francis CAUSSE, Xavier DOUAIS.
- **U2P** : Titulaire : Frédéric BENOIST. Suppléant : Nicole AUDIER.
- **FNSEA et CNMCCA** : Titulaire : Rémi TOULIS. Suppléant : Didier BOYER.

Représentants des salariés

- **CFDT** : Titulaires : Annie-France LAIR, Yves CHARROIS. Suppléants : Non pourvu.
- **CGT** : Titulaires : Clothilde OLLIER, Erick SORIA. Suppléants : Eric LACOSTE, Nicolas THOMAS.
- **CGT-FO** : Titulaires : Jean-Marie BETTINI, Jacques MATAS. Suppléants : Michel COULOM, Michel THERON.
- **CFTC** : Titulaire : Jean-Michel SOULE. Personne qualifiée : Régis ARNAL PHILIPPART.
- **CFE-CGC** : Titulaire : Julien GODEFROY. Personne qualifiée : Maryvonne SENDRA.

• Le représentant des Carsat

LES PILOTES DES ACTIONS

Directe (régional et des unités départementales), Carsat LR, Carsat MP, Aract Occitanie, OPPBTP, ARS, CROCT

LES CONTRIBUTEURS AUX ACTIONS

Partenaires sociaux, Directe (régional et des unités départementales), MIRT, Carsat LR et Carsat MP (services prévention et services sociaux), les 4 MSA, Aract Occitanie, OPPBTP, ARS, CPHSCT, DRAAF, DREAL, PRITH, AGEFIPH, ANPAA, MIDELCA, ORS, Branches professionnelles, Chambres consulaires, Chambre d'Agriculture, Education Nationale, Conseil régional.

Les services de santé au travail interentreprises ainsi que leurs associations régionales PST LR et AR2ST et les services de santé au travail autonomes.

Les entreprises.



La communication sur le PRST 3

Communiquer pour mettre à disposition les travaux du PRST3 auprès de chaque entreprise, chaque salarié, chaque acteur de la santé au travail

Le PRST 3 est l'outil de chacun et il doit vivre, évoluer selon les besoins et les actions mises en œuvre. Sa communication a été pensée dans ce sens. Ainsi différents outils ont été conçus pour mettre à disposition toutes les informations utiles : présentation des actions et des partenaires, agendas des manifestations, actualités des groupes, ressources documentaires thématiques, productions réalisées, etc.



UN SITE INTERNET prst-occitanie.fr



UNE NEWSLETTER



Site ressource de référence

Le site internet prst-occitanie.fr permet de mettre à disposition tous les documents produits dans le cadre du PRST 3 : actualités des groupes de travail, agenda des manifestations organisées, liens vers les sites des partenaires, documents de références, contacts, etc.

Une information régulière sur les dernières actualités du PRST 3

Pour se tenir informé des actualités du PRST3 et de la vie des groupes de travail : leur état d'avancement, leurs productions, l'organisation de leurs événements, etc.

DES MANIFESTATIONS SUR LE PRST 3

Des rendez-vous pour progresser ensemble sur la santé au travail



Ces manifestations seront l'occasion d'apports d'experts, de témoignages, de retours d'expériences. Premier grand rendez-vous, le lancement du PRST 3 le 27 juin 2017 à Toulouse.

DES CAHIERS POUR CONNAÎTRE LES MISES À JOUR DES ACTIONS

Chaque année, les travaux des différents groupes seront mis à jour et présentés sous forme de cahiers. Ces productions pourront être téléchargées sur le site internet du PRST 3.





Le Diagnostic TERRITORIAL

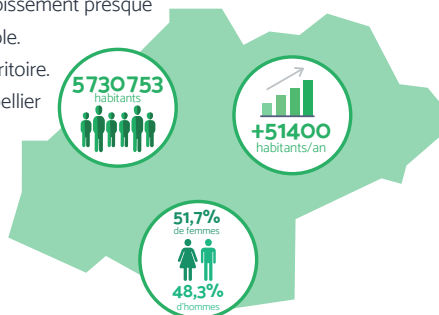
Les éléments de ce diagnostic territorial sont issus du Panorama socio-économique Occitanie - Escales Hors-Série - Novembre 2016, réalisé par le service statistiques de la Direccte Occitanie.

1 Le contexte démographique

La région Occitanie, avec 5,7 millions d'habitants, est une des régions les plus attractives. Elle est notamment marquée par un taux d'accroissement presque deux fois plus élevé que la moyenne en métropole. La population est inégalement répartie sur le territoire. Les 2 métropoles (Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole) regroupent à elles seules 26% de la population.

Parmi les autres caractéristiques démographiques marquantes en occitanie :

- Un taux d'activité moins élevé (71,9%) qu'au niveau national (73,2%).
- Un taux d'emploi (61,2%) inférieur de 2 points par rapport à celui du niveau national.
- Un niveau de formation moyen de la population légèrement supérieur que le niveau national.



2 Le contexte socio-économique

Le tissu économique de la région est constitué de 644836 établissements dont les $\frac{3}{4}$ n'emploient aucun salarié. Dans les établissements employeurs (au moins 1 salarié), la région Occitanie est marquée par une prédominance de petites et moyennes entreprises.

La répartition par taille d'établissement fait apparaître des disparités selon les départements : près de la moitié des salariés en Haute-Garonne travaillent dans des établissements de 100 salariés et plus contre 20% dans les départements de la Lozère et du Gers.

3 autres éléments sont marquants pour la région :

- Un territoire qui s'articule autour de 4 secteurs principaux (Agriculture, tertiaire, industrie dans l'aéronautique et l'industrie agro-alimentaire, la construction).
- Une forte présence de l'artisanat dans les secteurs de la construction, des services, du commerce et de l'industrie.
- Un fort ancrage saisonnier.



③ Le diagnostic santé et sécurité au travail

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- En 2014, plus de 54 000 accidents du travail avec arrêt se sont produits en Occitanie ; 2 940 d'entre-eux ont occasionné une invalidité et 60 ont été mortels.
- Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a augmenté de 2,6% entre 2013 et 2014 alors que l'évolution nationale est de 0,5%.
- Le nombre d'accidents de travail ayant entraîné une incapacité permanente baisse de 1,6% contre une diminution de plus de 5,5% au niveau national.
- Par contre, le nombre d'accidents mortels a diminué de plus de 11% en Occitanie contre seulement 2,9% au niveau national entre 2013 et 2014.
- Il y a de fortes disparités départementales qui s'explique par la typologie des activités économiques locales.

Tableau 4 : Accidents du travail en 2014 et évolution

Source : Carsat LR et MP

	Occitanie		France entière	
	2014	Evolution sur un an	2014	Evolution sur un an
Nombre d'établissements	206 699	0,3%	2 111 386	- 6,8%
Nombre de salariés	1 377 456	- 0,1%	18 275 000	- 0,2%
Nombre d'accident du travail avec arrêt	54 309	2,6%	621 111	0,5%
Nombre d'accident du travail avec incapacité permanente	2 940	- 1,6%	36 895	- 5,6%
Nombre d'accident du travail mortel	60	- 11,8%	530	- 3,0%
Indice de fréquence*	39,4	1,0 point	34,0	0,7 point

*Indice de fréquence : L'indice de fréquence correspond au nombre d'accidents pour 1000 salariés. Seuls les «accidents avec arrêt» sont pris en compte dans ce calcul, c'est-à-dire les accidents ayant entraîné une interruption de travail d'un jour complet en plus du jour duquel l'accident est survenu.

Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en 1^{er} règlement / effectif salarié) x 1 000

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- Les maladies professionnelles reconnues par la Carsat, en 2014 sont au nombre de 2441. Près de 80% des maladies concernent des affections péri-articulaires.
- Il est important de noter qu'en 2014, le nombre de maladies professionnelles est reparti à la hausse (+5,4%) après une baisse entre 2011 et 2013 essentiellement liée à la diminution de l'activité économique.
- Parmi les secteurs les plus concernés, l'on retrouve les services, les commerces et les industries de l'alimentation, les activités de service II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage), Bâtiment et travaux publics et métallurgie.
- L'analyse au cours des 15 dernières années sur l'évolution des expositions aux risques professionnels au travers des enquêtes SUMER (1994, 2003 et 2010) montre une persistance des phénomènes de multi-exposition dans de nombreuses activités, un renforcement de l'exposition aux contraintes organisationnelles et un accroissement important des expositions des salariés aux facteurs psychosociaux.





LES ACTIONS

du PRST 3 Occitanie

Synoptique des actions du PRST 3 Occitanie

Le PRST 3 Occitanie se décline en 21 actions régionales issues du Plan national. Le choix de ces actions a été défini collectivement avec les membres du CROCT. Il s'est opéré à partir de la réalité économique et sociale de la région ainsi que des problématiques de santé au travail identifiées sur le territoire.

AXE N°1 : DONNER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION			
Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
❶ Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Action 1.1 : Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	1
	Agir par la formation	Action 1.2 : Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	2
	Informier et communiquer	Action 1.3 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme de communication pluriannuels coordonnés entre les principaux acteurs de la prévention	3
❷ Prévention de l'usure professionnelle	Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité	Action 1.6 : Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	4
		Action 1.7 : Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail	5
		Action 1.8 : Développer une offre de services en direction des entreprises pour leur donner les moyens d'accompagner le vieillissement actif	6
❸ Cibler des risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Action 1.9 : Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante présente dans les bâtiments pendant les 40 prochaines années	7
		Action 1.10 a : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques. Prévenir l'exposition aux risques chimiques	8A
		Action 1.10 b : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques. Prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques	8B
	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Action 1.14/1.15 : - Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chutes de hauteur en l'orientant prioritairement vers les PME-TPE - Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs	9
	Prévenir les risques psychosociaux	Action 1.17/1.18 : - Impulser et coordonner, dans le cadre des PRST3, une offre de services régionale et nationale en matière de RPS - Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des risques psycho-sociaux	10
	Prévenir le risque routier professionnel	Action 1.22 : Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	11
		Action 1.24 : Contrôler et sensibiliser sur la réglementation européenne	12



AXE N°2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LEVIER DE SANTÉ, DE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
4 Qualité de vie au travail	Favoriser la qualité de vie au travail	Action 2.2/2.4 : - Promouvoir auprès de tous les acteurs de l'entreprise la qualité de vie au travail comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » - Impulser et piloter une offre régionale de services en matière de qualité de vie au travail, notamment en direction des PME-TPE	13
5 Maintien en emploi	Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi	Action 2.6/2.8 : - Mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises - Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi Action 2.7 : Elaborer des solutions permettant le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives	14 15
6 Transversalité santé au travail - santé publique	Agir en transversalité pour promouvoir un environnement de travail favorable à la santé	Action 2.9 : Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires Action 2.11 : Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel	16 17

AXE SUPPORT : RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION STRUCTURANT UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PME-TPE

Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
7 Dialogue social	Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail	Action 3.1/3.2 : - Renforcer la place et la visibilité du dialogue social dans la mise en œuvre de la stratégie de santé au travail - Renforcer le rôle du COCT et des comités régionaux dans la gouvernance de la politique de santé au travail et la coordination des acteurs	18
8 Offre de services PME-TPE	Renforcer les acteurs de la prévention en entreprise	Action 3.4 : Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail dans le cadre de la réforme «Ministère fort»	19
	Mener des actions partenariales ciblées sur des branches ou des territoires	Action 3.7 : Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches	20
10 Connaissances	Renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels	Action 3.13 : Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer	21



Page 10 of 10



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE